

# NOTICE POUR L'INSCRIPTION D'ENTRÉE CEPI

ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

## 1 // Qu'est-ce que le CEPI Musique ?

Le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI) Musique dure de 2 à 4 ans et comporte 750 heures de cours obligatoires.

Il conduit à l'obtention du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM).

## 2 // Comment s'inscrire à l'examen d'entrée CEPI Musique ?

- vous devez vous rendre sur le site du Conservatoire : <http://conservatoire.legrandchalon.fr>
- vous complétez le dossier directement sur la page proposée
- vous enregistrez ce document sur votre ordinateur
- pour valider votre candidature, vous envoyez par mail, le dossier accompagné d'éventuelles pièces complémentaires avant le 20 septembre : [patricia.nille@legrandchalon.fr](mailto:patricia.nille@legrandchalon.fr)

### qui peut s'inscrire ?

#### ● Les élèves du Conservatoire :

- admis à passer en 3<sup>ème</sup> cycle à l'issue des examens de fin de 2<sup>ème</sup> cycle de mai - juin 2019 (sauf avis défavorable du conseil de passage)
- inscrits en 3<sup>ème</sup> cycle en 2018-2019 et réinscrits en 3<sup>ème</sup> cycle en 2019-2020
- ayant obtenu un Certificat d'Etudes Musicales (CEM) dans la discipline

#### ● Les nouveaux élèves, admis à l'issue des tests de septembre 2019 s'ils ont le niveau du 3<sup>ème</sup> cycle.

Pour s'inscrire à l'examen d'entrée CEPI Formation Musicale, il faut avoir validé le CEM de Formation Musicale.

### dans quelles disciplines peut-on s'inscrire ?

Instrument, chant, accompagnement piano et de la danse, jazz, musiques actuelles amplifiées, musique électroacoustique, direction d'ensembles vocaux, formation musicale, Musiques du monde...

Il est possible de s'inscrire à plusieurs disciplines dominantes. (Un dossier par discipline)

### 3 // Modalités de l'examen d'entrée CEPI Musique

#### date des examens

Les examens se dérouleront les 15, 16,17 octobre 2019

Le calendrier par discipline sera sur le site internet du Conservatoire et affiché en octobre 2019.

#### épreuves

- **Epreuve instrumentale : jouer un programme de 10 à 15 minutes de musique.**

Programme :

- 1) **Une pièce imposée.**

Les œuvres imposées seront sur le site internet et affichées au Conservatoire à partir du 5 septembre 2019, soit 6 semaines avant la date de l'examen.

- 2) **Une pièce à choisir dans un réservoir d'œuvres.**

Ce réservoir est sur le site internet et affiché au Conservatoire.

Il existe des épreuves spécifiques pour les candidats aux CEPI accompagnement au piano, direction chorale ou d'orchestre, jazz, musiques actuelles amplifiées, musique électroacoustique. Les renseignements seront donnés ultérieurement.

- 3) **Entretien avec le jury portant sur les motivations du candidat pour ce CEPI.**

### 4 // Quelles « passerelles » entre CEPI et 3<sup>e</sup> cycle ?

- Un élève admis en CEPI peut se réorienter et passer un Certificat d'Etudes Musicales (CEM).
- Un élève admis en 3<sup>ème</sup> cycle et souhaitant s'orienter dans un cycle pré-professionnel peut se présenter à l'examen d'entrée en CEPI.

### 5 // Besoin d'informations complémentaires ?

Vous pouvez vous adresser en priorité à l'enseignant de votre discipline principale ou prendre rendez-vous avec Eddie Nicollet, directeur adjoint du Conservatoire par mail à Nathalie Jury : [nathalie.jury@legrandchalon.fr](mailto:nathalie.jury@legrandchalon.fr) )

Le 8 juillet 2019  
Eddie NICOLLET, directeur adjoint